

Question présentée par la députée :

M^{me} Ana Roch

Date de dépôt : 25 novembre 2020

Question écrite urgente

Quel bilan concret pour le rachat des denrées des restaurants ?

Mercredi 11 novembre 2020, le Conseil d'Etat annonçait une décision de racheter les réserves alimentaires des restaurants genevois ayant été contraints de fermer par arrêté du 1^{er} novembre 2020.

La reprise de ces marchandises périssables devait permettre d'éviter le gaspillage de nourriture, d'apporter un peu de liquidités aux enseignes concernées et de soutenir l'action des associations caritatives faisant face à une demande importante.

Les restaurants étaient donc invités, dès vendredi 13 novembre 2020, à déposer leurs marchandises périssables auprès de la Fondation Partage, laquelle a été désignée par le Conseil d'Etat comme étant prête à délivrer une attestation confirmant la valeur des denrées qui leur ont été remises. Sur présentation de cette attestation auprès du département de la Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation (DG DERI), les restaurateurs et restauratrices genevois pouvaient prétendre à recevoir un montant maximum de 500 francs par établissement.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Comment la Fondation Partage a-t-elle été choisie et quelles sont les conditions exactes de son mandat avec l'Etat ? Quelles sont les modalités de la convention qui rattache l'Etat à cette association ?***
- 2. Combien d'attestations ont-elles été délivrées par l'association Partage ? Le Conseil d'Etat peut-il donner un exemple d'attestation ?***
- 3. Combien de restaurants ont sollicité cette mesure ?***
- 4. Quel est le montant total des aides perçues et pour combien de restaurants ?***

5. *Combien de collaborateurs de l'Etat ont travaillé à la mise en place de cette mesure ? A-t-elle impliqué un ou plusieurs départements et comment ?*
6. *Le Conseil d'Etat compte-t-il faire une enquête de satisfaction auprès des restaurateurs et restauratrices pour savoir si cette mesure aura été utile ?*
7. *Est-ce que la faïtière SCRHG a été consultée pour mettre en place cette mesure ?*
8. *Sinon, pourquoi ? Et si oui, quelles ont été ses recommandations ?*
9. *Quel est le bilan de cette action pour les associations caritatives ?*
10. *Cette marchandise a-t-elle servi ? Si oui, comment et pour combien de repas ?*

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance pour les réponses qu'il apportera à la présente question écrite urgente.